



Accident de trajet - Visite chez un médecin expert

Par **Juju1**, le **03/03/2012** à **11:52**

Suite à un accident de trajet domicile travail, je suis convoquée chez un médecin expert à la demande de l'assurance de l'automobiliste qui m'a renversée, afin d'évaluer le préjudice. Ma société me demande de prendre sur mon temps de congés payés ou de rattraper les heures de travail.

Est-ce normal ? ou est-ce que le temps de la visite doit être pris en charge par ma société ?
Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **03/03/2012** à **14:22**

Bonjour,

A priori, vous ne pouvez pas obliger l'employeur à prendre en charge ce temps mais vous pourriez le faire considérer comme s'ajoutant au préjudice subi à la charge de l'assurance...